



L'INFO-MUNICIPALE

PUBLICATION MUNICIPALE DE LAC-BOUCHETTE

Volume 10, numéro 14

18 septembre 2025

Élection municipale du 2 novembre 2025

Pour avoir droit de vote

Si vous désirez exercer votre droit de vote, vous avez la responsabilité de vérifier si votre nom est inscrit et bien inscrit sur la liste électorale municipale. Celle-ci sera disponible au bureau municipal dès **le 6 octobre 2025**. Veuillez communiquer avec le président d'élection M. Jean-Pierre Tremblay au 418 348-6306 poste 5103 ou par courriel: munilac@lac-bouchette.com

Pour avoir la qualité d'électeur, vous devez remplir toutes les conditions suivantes au 1^{er} septembre 2025 :

- avoir 18 ans,
- être de citoyenneté canadienne,
- être domicilié dans la municipalité à cette date,
- être domicilié au Québec depuis 45 jours avant la date du scrutin.

Si votre nom ne paraît pas sur la liste électorale municipale, vous devrez demander une correction ou un ajout en vous présentant auprès de la commission de révision. Un avis public sera affiché **au plus tard le 9 octobre 2025** concernant les dates et heures de la période de révision.

Pour voter, il faut vous identifier!

Pour pouvoir voter lors de l'élection, vous devez vous identifier en présentant l'un des documents suivants : **la carte d'assurance maladie, le permis de conduire ou le passeport canadien**.

Si vous n'avez pas en votre possession l'un de ces documents, vous devrez :

- soit être accompagné d'une personne qui pourra s'identifier en présentant l'un des documents mentionnés ci-dessus et attester sous serment de votre identité;
- soit présenter 2 documents mentionnant votre nom et prouvant ensemble votre adresse et votre date de naissance, par exemple une facture de Bell et un certificat de naissance;
- soit présenter 2 documents mentionnant votre nom dont l'un porte votre photo, par exemple une facture d'Hydro-Québec et une carte étudiante.

Pour poser votre candidature

Tous les postes sont ouverts aux candidatures: maire/maireesse, conseillers/conseillères

Si vous êtes intéressé à l'un ou l'autre de ces postes, vous devez compléter le formulaire prévu à cet effet et déposer votre candidature au bureau du président d'élection situé à l'Hôtel de ville de Lac-Bouchette aux jours et heures suivants :

Du 19 septembre au 3 octobre 2025, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h. À noter que le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 sans interruption.

Avis public

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Bouchette que lors de la séance régulière du 4 août 2025, la Municipalité de Lac-Bouchette a adopté le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro 2025-02.

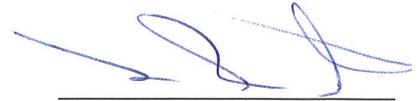
Ce projet de PPCMOI visait à :

Autoriser une demande d'un projet de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur un terrain situé au 226, rue Principale (lot 5 787 864 du cadastre du Québec). Ce projet vise à y autoriser les usages mixtes en combinant l'usage résidentielle bi-familial avec gîte existant avec un usage supplémentaire de type commerce de voisinage 2.1 e) afin d'y opérer un café terrasse.

QUE la résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité de Lac-Bouchette ainsi qu'aux heures normales de bureau au 297, rue Principale à Lac-Bouchette;

QUE la résolution est entrée en vigueur le 11 septembre 2025, date d'émission du certificat de conformité #91005-PPCMOI-04-02-2025 de la MRC du Domaine-du-Roy.

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 15^e jour de septembre deux mille vingt-cinq.



directeur général et greffier-trésorier

Publié dans l'Info-Municipale, volume 10, numéro 14, édition du 18 septembre 2025.

Avis public

AVIS PUBLIC aux personnes intéressées par le projet de règlement n° 25-22 modifiant le règlement de zonage n° 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance qui a eu lieu le 8 septembre 2025, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

Le projet de règlement n° 25-22 modifiant le règlement de zonage n° 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette de manière à modifier la grille des spécifications #107 pour la zone 8R comme suit :

- Réduire la marge de recule avant à 6 mètres alors qu'elle est actuellement à 7 mètres.
- Réduire la marge de recule arrière à 6 mètres alors qu'elle est actuellement à 10 mètres.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi le 2 octobre 2025 à 19 h10 pour le projet de règlement n° 25-22, à la salle du conseil municipale au 297, rue Principale, Lac-Bouchette;

Au cours de cette assemblée publique, madame la mairesse ou son représentant expliquera ledit règlement, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet;

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 297 rue Principale, Lac-Bouchette ainsi que sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

<https://municipalites-du-quebec.ca/lac-bouchette/>

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 16^e jour de septembre deux mille vingt-cinq.



directeur général et
greffier-trésorier

Publié dans l'Info-Municipale, volume 10, numéro 14, édition du 18 septembre 2025.